LEVALOIS PNEUS SERVICES
Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros
siège social : Immeuble Futura – Voie Verte – ZI de Jarry
97122 BAIE MAHAULT
R.C.S. de Pointe à Pitre sous le numéro B 524 267 465

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 02 JUILLET 2024

L'an Deux Mille vingt quatre
Le deux juillet à dix-sept heures

À Baie Mahault, au siège social de la société, les associés se sont réunis en assemblée générale sur convocation de la gérance.
Sont présents ou représentés :

- Monsieur Frédéric DERAINE, propriétaire de 60 parts,
- Monsieur Christian LEVALOIS, propriétaire de 120 parts,
- La SARL LEVALOIS SERVICES, propriétaire de 20 parts

Soit un total de 200 parts sociales composant le capital social.

Monsieur Frédéric DERAINE préside la séance en qualité de gérant.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence
- le texte des résolutions proposées
- les statuts de la société

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée, et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

CL FD

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- autorisation d'emprunt
- Extension de l'objet social
- Modification de l'article 2 des statuts
- Pouvoirs à donner

Le Gérant donne lecture de son rapport. Enfin il déclare la discussion ouverte.
Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION
L'assemblée générale autorise Monsieur DERAINE, Gérant, à contracter au nom de la Société LEVALOIS PNEUS SERVICES un emprunt de 226.303 € auprès de LCL sur une durée de 15 ans au taux de 4.50% l'an.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION
L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social par l'adjonction de l'activité de « location d'appartements et de maisons, vide ou meublées destinés à l'habitation principale ou secondaire» à compter de ce jour.
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION
En conséquence de la première résolution, l'assemblée générale décide de modifier comme suit l'article 2 des statuts :
ARTICLE 2 – OBJET
La société a pour objet en France et à l'étranger :

- le montage de pneumatiques, d'échappement, d'amortisseurs, de pare-brises ;
- la maintenance de tous systèmes de climatisation, et d'une manière générale, de l'ensemble des systèmes liés directement ou indirectement au fonctionnement des véhicules ;
- la transformation de véhicules pour leur alimentation par gaz de pétrole liquide;
- la commercialisation de toutes pièces, accessoires, produits et articles se rattachant à l'automobile ;
- la commercialisation sous toutes ses formes de tous matériels de sport, chasse ;
- pêche, armes, loisir, plein air, ainsi que tous articles et produits s'y rapportant;
- la commercialisation en demi-gros et détail tant pour les professionnels que pour les particuliers de tout type d'outillage, accessoires pour l'automobiles, de lubrifiants - Mais aussi celle de tous articles, produits et matières utiles ou nécessaires tant au particulier qu'au professionnel pour tous travaux divers, d'aménagement et/ou réparation ;
- *La Location* d'appartements et de maisons, vides ou *meublés* destinés à l'habitation principale ou secondaire ;

Le reste de l'article demeure sans changement
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CL

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

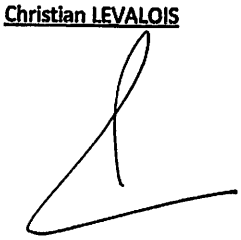
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés.

Frédéric DERAINE



Christian LEVALOIS



LEVALOIS SERVICES SARL



LEVALOIS PNEUS SERVICES
Société à responsabilité limitée au capital de 150 000 euros
siège social : Immeuble Futura – Voie Verte – ZI de Jarry
97122 BAIE MAHAULT
R.C.S. de Pointe à Pitre sous le numéro B 524 267 465

FEUILLE DE PRESENCE A l'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 02 JUILLET 2024

ASSOCIES Prénoms - Noms - Adresses	Parts	Voix	Mandataire	Signature
Frédéric DERAINE Chemin de Bois de Rose 97170 PETIT BOURG	60	60		
Christian LEVALOIS Villa le Roc Fleuri 97190 LE GOSIER	120	120		
LEVALOIS SERVICES SARL Immeuble Futura Voie Verte 97122 BAIE MAHAULT	20	20		

La gérance soussignée certifie exacte la présente feuille de présence, faisant apparaître que associés sont présents ou représentés, totalisant 180 parts sociales ayant droit de vote, auxquelles sont attachées voix.

LA GERANCE